

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2009

L'an deux mil neuf, le 13 février à 20h 45, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Michel LANGE, Adjoint au maire.

Etaient présents : Mmes Elouard, Motte, Skiba,
MM. Lange, Chauvin, Dumesnil, Bécue, Gomez, Legois, Lerat, Quinquis,

Absents excusés : MM. Le Fel, Vallas,

Absents : MM. Ennaji, Hergault.

Monsieur QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 janvier 2009

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2) Délibération pour la répartition des subventions aux associations

a) Délibération pour le remboursement des « pass associatifs » émis par la municipalité :

- ASCM, siège.....	660 €
- ASCM, section Badminton.....	208 €
- ASCM, section Tennis	396 €
- ASCM, section Musique.....	472 €
- ASCM, section Judo.....	504 €
- ASCM, section Bibliothèque.....	312 €
- ASCM, section Musculation.....	604 €
- ASCM, section Gymnastique.....	404 €
- TEMPS DANSE.....	540 €
- CYCLO CCF2M.....	80 €
- CLUB AGE d'OR.....	540 €

Le conseil municipal vote par

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

b) Dans le cadre de sa politique de soutien au milieu associatif, la municipalité a examiné l'ensemble des demandes de subventions. Après examen et compte tenu de l'intérêt des projets présentés, il est proposé de leur accorder une subvention pour un montant global de 3 775 €, répartie comme suit :

- ASCM, section Badminton.....	500 €
- ASCM, section Musique.....	1 500 €
- ASCM, section Judo.....	500 €
- TEMPS DANSE.....	400 €
- CYCLO CCF2M.....	375 €

Le conseil municipal vote ces subventions par

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

3) Délibération pour la cession à la commune de la parcelle A n° 1442 de 73 m²

Monsieur et Madame MAIGNAN, propriétaires, cèdent à la commune pour 1 € la parcelle A n° 1442 qui a permis l'installation d'un équipement électrique pour l'éclairage public de la route de Lyons.

Le conseil municipal approuve cette cession par

Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

4) Délibération de régularisation d'une convention de portage par l'Établissement Public Foncier pour le compte de la commune

L'achat des terrains devenus constructibles entre la rue du Château d'Eau et la rue du Calvaire est confié à l'Établissement Public Foncier.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

5) Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E.

L'adhésion au C.A.U.E. (Conseil et Etude d'Architecture) est à renouveler pour l'année 2009. Cette adhésion s'élève à 150 €.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

6) Délibération pour permettre à la commune un dépassement du C.O.S.

Pour la construction de logements sociaux, les dispositions réglementaires offrent la possibilité d'un dépassement du C.O.S. (Coefficient d'Occupation des Sols).

Ce dépassement est nécessaire pour le projet de la commune : la construction de 7 logements sur la parcelle rue de Bois l'Évêque.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

7) Délibération pour ouvrir un prêt auprès de la banque DEXIA

L'ouverture d'une ligne de trésorerie votée pour l'année 2008 n'a pas été utilisée.

Lors de la séance du 10 octobre 2008, le Conseil Municipal en a voté le renouvellement. Il apparaît que les documents de contractualisation n'étaient pas parvenus à la banque ; il y a nécessité de conclure un nouveau contrat.

DEXIA propose un prêt relais de 1 200 000 € (remboursable sur trois ans) permettant de régler les entreprises et de rembourser sans frais en fonction des perceptions des partenaires et du remboursement de la T.V.A.

Après discussion, le conseil municipal vote pour inscrire ce prêt relais par

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

8) Délibération pour modifier l'article 6 des statuts du Syndicat d'Énergie Électrique de Boos (S.I.E.R)

A la demande de la Préfecture, le Président, Monsieur Michel JEANNE souhaite solliciter un accord pour élire un Président, deux vice-présidents et trois membres du Syndicat.

Dans ce cadre, il y a lieu de délibérer sur les nouveaux statuts du syndicat.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

9) Informations diverses

- La fourniture d'un défibrillateur automatique pour Montmain a été accordée le 22 janvier 2009 par le Conseil général,*
- Accord de l'assurance pour remplacer le candélabre rue Eugénie Wattel.*
- Monsieur Rémy CARON est nommé Préfet de Haute Normandie.*
- L'Association « Courtoisie Routière » propose le projet « PEDIBUS ». pour animer les trottoirs, elle souhaite organiser le transport scolaire à pied des enfants et effectuera un envoi de questionnaires.*
- Accord de Monsieur CABOT pour la vente d'un terrain à la municipalité.*

- L'Agglo va mettre en place la location de vélos de longue durée pour les vélos électriques et de durée plus courte pour les vélos mécaniques.
- L'Agglo a désigné le bureau d'études pour aménager la place de la Mairie.
- L'Agglo étudie également la cartographie des bruits non industriels route de Lyons la Forêt.
- Le Département prévoit le revêtement de route de la rue de Bois l'Évêque.
- Le Syndicat d'Énergie propose l'effacement des réseaux, rue de Bois l'Évêque (niveau de la pharmacie), rue de la Mairie (face à la Mairie). Il prendra à sa charge l'éclairage de l'église, du lotissement locatif et éventuellement le remplacement des mâts au Vert Pré.
- La municipalité prévoit la rédaction d'un marché, de souscrire un contrat d'entretien des installations électriques.

10) Comptes-rendus des commissions et Syndicats

Le bureau de l'E.I.E. (Europe Inter Échange) a été réélu. Monsieur Jean Luc DUFLOU en reste Président.

Pas de questions diverses.

La séance s'est terminée à 22h 05

Monsieur Michel LANGE remercie les personnes qui ont assisté au conseil et leur donne la parole..